

Principales consignes à respecter lors de l'accueil des festivaliers chez vous :

(texte rédigé le 24-12-2021, toutes les consignes peuvent changer et être modifiées dans les mois à venir...)

Il s'agit avant tout de vous protéger et de protéger les personnes que vous accueillerez.

* **les espaces communs** : les salles de bain, toilettes doivent être nettoyées / désinfectées après chaque passage, notamment quand des personnes qui ne se connaissent pas, se partagent un même lieu. Des produits désinfectants, du gel, des poubelles qui ferment, et des lingettes ou chiffons propres doivent être mises à disposition. S'il y a une salle mise à disposition pour le petit déjeuner, veillez à ce que les personnes qui ne se connaissent pas, soient éloignées d'un mètre au minimum. Le port de masque est obligatoire à chaque déplacement dans les espaces communs.

* **Les chambres** : 1 chambre par personne ou par plusieurs personnes qui se connaissent (groupe constitué) : Il faut aérer régulièrement les chambres, et mettre du produit et du gel à disposition des occupants. Si l'occupant change, il faut aérer au minimum 2 heures avant d'accueillir le nouvel occupant.

* **Les maisons** : faire le ménage avant selon le protocole, afficher le ménage que vous avez fait, faire signer une décharge à vos locataires.

* **Les terrains** : Réfléchissez bien au nombre d'emplacements que vous allez proposer : il faudrait espacer les tentes des personnes ne se connaissant pas. Concernant la gestion des douches, toilettes, etc, il faudrait être vigilant à la bonne cohabitation et du respect de tout le monde.

Si vous proposez **un multi hébergement** (chambres – camping, p.ex.) réfléchissez bien au travail que cela représente, de surveillance et nettoyage. Peut-être une réduction du nombre de personnes accueillies serait la meilleure solution !

Nous vous conseillons de faire signer **un règlement intérieur** à toutes les personnes hébergées chez vous, qui vous décharge de toutes responsabilités. Il vous faudrait quand-même être vigilant à ce que ce règlement soit respecté.

Nous vous mettrons à disposition **un règlement type** que vous pourrez adapter à votre hébergement

Bien évidemment, la donne peut changer à tout moment : aussi bien nous vous conseillons vivement de fixer toute éventualité à l'écrit au moment d'établir le contrat (nous vous enverrons un contrat-type adapté) :

- si le festival est annulé, il faudrait restituer les arrhes, la réservation deviendra caduque.
- si la personne veut se désister, (pour des raisons de santé ou autre) vous restituez les arrhes
- il faudrait être conciliant, et compréhensif, et réactif par rapport aux festivaliers

Merci de bien vouloir réfléchir à toutes ces préconisations, mais si vous les intégrez dès le départ, tout se passera au mieux, et le festival se passera sans souci.

Quand vous nous aurez retourné

- le questionnaire

- l'engagement

remplis, datés et signés,

nous vous adresserons un contrat-type, un protocole d'hygiène détaillé, et un règlement intérieur à adapter à votre hébergement.